

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</p> <p>Département du Val d'Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <hr/> <p><u>PROCES VERBAL DU</u> <u>CONSEIL MUNICIPAL</u></p>	<p>Procès Verbal n°: P.V - 004 -2011</p> <p>Du : Jeudi 7 juillet 2011</p>
---	--

L'an deux mille onze, le sept juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier DAGONET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier DAGONET, Maire,
Messieurs Gérard WAGENTRUTZ et Bertrand VERGNAUD, Adjoints au Maire,
Mesdames Maria FERNANDES, Christelle BRUNETTI, Messieurs Patrice GLANDIERES et Régis ROUSSEAU-CAFFIER Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS : M. Claude POUILLART et M. Jacques CORMERY.

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Stéphanie GROCAUT Secrétaire de Mairie.

LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 30

A – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose que Monsieur Régis ROUSSEAU-CAFFIER soit secrétaire lors de cette séance.

Le Conseil Municipal désigne, **à l'unanimité**,

Monsieur Régis ROUSSEAU-CAFFIER comme secrétaire de séance.

**019 - 2011 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX
DU 29 AVRIL ET 17 JUIN 2011**

Monsieur Didier DAGONET, Maire, expose que le Procès Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du vendredi 29 avril 2011 et vendredi 17 juin ont été adressés à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Sur le rapport de Didier DAGONET, Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Approuve les Procès Verbaux des Conseils Municipaux du vendredi 29 avril 2011 et vendredi 17 juin.

020 - 2011 – ORGANISATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION ET NOMINATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL :

Monsieur Didier Dagonet, Maire, explique qu'il convient d'organiser le recensement des habitants de la Commune. La collecte sera organisée du 19 janvier au 12 février 2012.

Cette enquête nécessite un partenariat étroit avec l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques). Pour cela il convient que la Commune nomme un coordonnateur communal qui sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant toute la durée de la campagne.

A titre indicatif la charge de travail du coordonnateur communal peut être estimée comme suit :

-préparation de l'enquête : entre début novembre et le démarrage de la collecte soit 4 jours.

-réalisation de l'enquête : du 19 janvier à la première semaine de mars : soit 8 jours.

Une formation d'une journée lui sera dispensée par l'INSEE en octobre ou novembre 2011

Pour réaliser la phase de collecte il conviendra de nommer un agent recenseur par arrêté du Maire.

Sur le rapport de Didier DAGONET, Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Autorise Le Maire Didier DAGONET à organiser le recensement de la population en 2012,

Nomme Mme Stéphanie Stéphanie GROCAUT, secrétaire de Mairie, au poste de coordonnateur de l'enquête de recensement,

Le coordonnateur, en tant qu'agent de la Commune, bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire et recevra 16.16€ pour chaque séance de formation,

Autorise Le Maire Didier DAGONET à signer tous les actes afférents

021 - 2011 – ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE AUX COMPTABLES DU TRESOR :

Monsieur Didier DAGONET, Maire, précise que Mme BOUDET, receveur municipal, est partie de la Trésorerie de Beauchamp et qu'en application des dispositions de l'art.97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, et de l'arrêté en date du 16 décembre 1983 qui pose les conditions d'attribution d'une indemnité allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des Communes et Etablissements Publics Locaux, aussi conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, il convient par décision de l'assemblée délibérante, de nommer un nouveau receveur municipal, pour la durée du mandat de l'assemblée délibérante.

De plus, il convient de définir un taux annuel établi à partir de l'état liquidatif présenté, par M. Reidha BENHAFESSA, le nouveau receveur municipal.

Sur le rapport de Didier DAGONET, Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Décide de demander le concours du Receveur municipal pour assurer les prestations de conseil,

Approuve, l'état liquidatif présenté par M. BENHAFESSA Reidha Receveur municipal,

Accorde l'indemnité de conseil au taux de 100% par an et ce pour la durée du mandat de l'assemblée délibérante

Autorise Le Maire Didier DAGONET à signer tous les actes afférents

022 - 2011 MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE :

Monsieur Didier DAGONET, Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de revoir le règlement de fonctionnement de la restauration scolaire.

Dans un premier temps, il est proposé d'incorporer le logo de la Municipalité puis de corriger quelques formulations.

Monsieur Le Maire ajoute qu'il est proposé d'enlever le prix du repas du règlement de fonctionnement de la restauration scolaire, afin d'éviter d'approuver annuellement le règlement de fonctionnement.

Sur le rapport de Didier DAGONET, Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve, le nouveau règlement de fonctionnement de la restauration scolaire.

Autorise le Maire, Didier DAGONET, à le diffuser.

023 - 2011 MODIFICATION DU PRIX DU REPAS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE :

Monsieur Didier DAGONET, Maire explique que par un courrier datant de début juin, le prestataire de restauration collective, Armor Cuisine, a informé la Commune qu'il augmentera les tarifs des repas et des baguettes dès le 1^{er} septembre 2011.

Soit 2.75€ TTC le repas au lieu de 2.65€ TTC et 0.69€ TTC la baguette au lieu de 0.63€ TTC

Monsieur Le Maire propose une augmentation de 10 centimes, du prix du repas.

Enfin, pour information à la rentrée scolaire, des personnes représentant les parents d'élèves et le personnel des deux Communes se réuniront régulièrement pour choisir les menus à partir des propositions du prestataire.

Sur le rapport de Didier DAGONET, Maire

Considérant le prix actuel de refacturation d'un repas au prix de 5.10€

Considérant l'augmentation proposée par le prestataire de restauration collective Armor Cuisine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide d'augmenter le prix des repas à 5.20€ et à signer les actes afférents.

024 - 2011 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2010 DU SYNDICAT DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES TRI-OR :

Monsieur Didier DAGONET, Maire, présente le rapport annuel 2010 rédigé par le syndicat de collecte et de traitement des ordures ménagères Tri-Or.

Sur le rapport de Didier DAGONET, Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Prend acte du rapport annuel 2010 présenté par le Syndicat Tri-Or.

Informe la population que le rapport peut être consulté en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture

025 - 2011 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2010 RELATIF A LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE REDIGE PAR L'ARS :

Monsieur Didier DAGONET, Maire, présente le rapport annuel 2010, relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et rédigé par l'ARS d'Ile de France (l'Agence Régionale de la Santé).

En conclusion l'eau distribuée au cours de l'année 2010 a présenté une très bonne qualité bactériologique. Cette eau est restée conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour Les paramètres physico-chimiques (nitrates, fluor et pesticides).

Sur le rapport de Didier DAGONET, Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Prend acte du rapport annuel 2010 relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et rédigé par l'ARS d'Ile de France.

Informe la population que le rapport peut être consulté en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture

026 - 2011 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2010 DE LA MISSION LOCALE DE TAVERNY :

Monsieur Didier DAGONET, Maire, présente le rapport annuel 2010 rédigé par la Mission Locale de Taverny.

La Mission Locale de Taverny a pour vocation de recevoir, aider, conseiller et suivre des jeunes en difficulté ou sans emploi. La Mission s'occupe des Communes de Bessancourt, Chauvry, Frepillon, Méry-sur-Oise, Pierrelaye, Saint-Leu-La-Forêt, Taverny et Béthemont la Forêt.

Pour la Commune de Béthemont-la-Forêt , cinq jeunes ont été suivis, ils sont tous diplômés (CAP, BEP, BAC et plus).

Le travail d'accompagnement a permis à 4 jeunes de signer un CDD et au cinquième d'intégrer une formation.

En conclusion, la Mission note un taux de placement en 2010 de 100% contre 40% en 2009.

Sur le rapport de Didier DAGONET, Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Prend acte du rapport annuel 2010 relatif à la Mission Locale de Taverny

Informe la population que le rapport peut être consulté en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture

027 - 2011 ADHESION DE LA COMMUNE DE BOIS D'ARCY (YVELINES) AU SIGEIF POUR LES DEUX COMPETENCES GAZ ET ELECTRICITE :

Monsieur Didier DAGONET, Maire, précise que le Comité d'Administration du SIGEIF (Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France), qui s'est réuni en date du 27 juin 2011, a accepté à l'unanimité l'adhésion de la Commune de Bois d'Arcy dans les Yvelines, au Syndicat pour les deux compétences gaz et électricité.

En retour il convient que chaque collectivité territoriale adhérente approuve cette nouvelle adhésion.

Sur le rapport de Didier DAGONET, Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve la délibération du Comité Syndical Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France relative à l'adhésion de la Commune de Bois d'Arcy dans les Yvelines et souhaite la bienvenue à cette nouvelle collectivité.

B – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

◆ Monsieur Le Maire présente Mme. Stéphanie GROCAUT, la nouvelle secrétaire de Mairie et lui souhaite la bienvenue dans la Commune de Béthemont La Forêt.

◆ Monsieur Le Maire propose aux Élus de modifier l'ordre du jour du Conseil Municipal, compte tenu de la délibération que nous avons reçue du Comité d'Administration du SIGEIF, relatif à la nouvelle adhésion de la Commune de Bois D'Arcy dans les Yvelines. Ce point portera le **027 - 2011 ADHESION DE LA COMMUNE DE BOIS D'ARCY (YVELINES) AU SIGEIF POUR LES DEUX COMPETENCES GAZ ET ELECTRICITE.**

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, émettent un avis favorable pour l'inscription de ce point supplémentaire, à l'ordre du jour.

◆ Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Didier Dagonet, Maire, présente les décisions de gestion courante qui ont été prises depuis le dernier Conseil Municipal :

Date :	Objet :
11 mai 2011	Marché de services relatif à la location maintenance d'un photocopieur numérique pour la Mairie de Béthemont La Forêt
30 mai 2011	Marché de services concernant l'entretien des espaces verts de la Commune de Béthemont La Forêt
9 juin 2011	Bail rural de neuf ans au profit de la SCEA Dubois

◆ Dossier Assainissement : Monsieur Didier DAGONET, Maire, précise que la demande de subvention à l'agence de l'eau doit être étudiée par ces derniers très prochainement. En parallèle, il conviendra de formuler une demande de dérogation auprès du Conseil Général pour pouvoir réaliser l'étude complémentaire sur les terres agricoles avant que les agriculteurs en reprennent la culture. L'étude doit avoir lieu dans le courant du mois de septembre et les conclusions devraient nous parvenir pour la fin de l'année.

◆ Passation du POS en PLU : Monsieur Le Maire informe que suite aux éléments soulevés par les personnes publiques associées. Il a demandé une audience au Préfet afin de déterminer si les règles imposées par le Code forestier sont dérogeables pour les collectivités territoriales ou non et ainsi savoir si le projet envisagé sur les terrains acquis les années précédentes est potentiellement réalisable. Les panneaux, réalisés par le bureau d'études chargé du diagnostic préalable au PADD, ont été retournés pour correction. Le Conseil Municipal espère pouvoir présenter à la population les panneaux présentant le diagnostic, en septembre.

◆ Quelques dates à retenir :

- Fête du village le 10 – 11 septembre prochain,
- 25 septembre élections sénatoriales,
- 2012 : Présidentielles arrêtées au 22 avril et le 6 Mairie Béthemont la Forêt
Législatives arrêtées au 10 et 17 juin,

◆ Suite à l'acquisition du nouveau copieur et au Bureau Municipal, une réflexion est cours pour savoir s'il conviendra de facturer les copies faites à la population. Un sondage sera fait dans le courant du dernier trimestre 2011.

- ◆Monsieur Le Maire précise que le Bureau Municipal a validé des travaux divers :
 - captage de la source coût 2810€,
 - réfection de 3 vitraux qui s'affaissent coût : 2368€
 - les stores vétustes dans la classe de maternelle et le dortoir seront changés pendant les congés d'été,
 - remplacement du panneau d'affichage de l'école, la commande doit être passée prochainement,
 - travaux de redressement de la croix du cimetière,
 - colombarium : le Bureau Municipal a arrêté l'emplacement réservé pour le colombarium, soit sur l'ancien caveau provisoire. M. ROUSSEAU-CAFFIER prépare un dossier de consultation des entreprises,

- ◆Bateaux voyer : le Bureau Municipal a décidé que la Commune prendrait en charge la création d'un bateau pour les nouvelles constructions ou pour les premières demandes. La création des bateaux supplémentaires restera à la charge du pétitionnaire.

- ◆Concours des Villages fleuris : le jury a été reçu par Monsieur Le Maire et M. VERGNAUD mercredi 6 juillet dernier. Après une courte présentation orale des plantations communales 2011, le jury a été convié à faire le tour du village. Ils ont trouvé le village et les plantations intéressants et ont surtout remarqué le lave-sabot qui doit être un des derniers en France.

- ◆Location de la parcelle sur la butte entre Chauvry et Béthemont La Forêt, face au cimetière : Monsieur DAGONET, Maire, précise que la Commune a reçu une demande de location d'un terrain communal pour y mettre des chevaux. Le Bureau Municipal a validé cette demande, il sera proposé un bail rural classique au demandeur, avec une participation. De plus il sera précisé au locataire qu'il lui est formellement interdit d'ériger toutes constructions ou clôture sur ladite parcelle.

- ◆Coursier : La Communauté de Commune de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts travaille depuis plusieurs mois à la mise en place d'un coursier entre la Communauté de Communes et les Communes intégrées. Après une longue consultation, une entreprise d'insertion est l'attributaire du marché. Désormais Béthemont La Forêt bénéficie d'un coursier le mardi et jeudi, qui effectue le portage de plis avec la Communauté de Commune mais aussi les Services de l'État (Sous Préfecture et Préfecture) les Conseils Régionaux et Généraux. Les déplacements au Trésor Public demeurent car chaque Communes de la Communauté a sa Trésorerie. La Commune de Béthemont La Forêt a déjà pu bénéficier de ce nouveau dispositif et s'en félicite.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR
LA SEANCE EST LEVEE A 22h00**

Liste des délibérations prises lors de la séance du Conseil Municipal du 7 juillet 2011 :

019-2011	APPROBATION DU COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 29 AVRIL ET 17 JUIN 2011
020-2011	ORGANISATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION ET NOMINATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL
021-2011	ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE AUX COMPTABLES DU TRESOR
022-2011	MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE
023-2011	MODIFICATION DU PRIX DU REPAS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE
024-2011	APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2010 DU SYNDICAT DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES TRI-OR

025-2011	APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2010 RELATIF A LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE REDIGE PAR L'ARS
026-2011	APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2010 DE LA MISSION LOCALE DE TAVERNY
027-2011	ADHESION DE LA COMMUNE DE BOIS D'ARCY (YVELINES) AU SIGEIF POUR LES DEUX COMPETENCES GAZ ET ELECTRICITE

Le Maire Didier DAGONET		Conseiller Municipal Claude POUILLARD	Absent
1er Adjoint au Maire Gérard WAGENTRUTZ		Conseiller Municipal Régis ROUSSEAU- CAFFIER	
2ème Adjoint au Maire Bertrand VERGNAUD		Conseiller Municipal Chrostelle BRUNETTI	
Conseiller Municipal Jacques CORMERY	Absent	Conseiller Municipal Maria FERNANDES	
Conseiller Municipal Patrice GLANDIERES		///	///